



Marie-Christine Nigou, directrice Insertion, Josy Poueyto, vice-présidente du Département, Jean-Jacques Lasserre, président, et Fabien Tuleu, directeur solidarité, ont présenté le PDI 2017-2021.

Préparer l'après RSA

SOCIAL Le Département du 64 investit 80 M€ annuels dans le financement du revenu et l'aide à la réinsertion de ses bénéficiaires. Stratégie confortée dans les années à venir

ROMAIN BELY
r.bely@sudouest.fr

L'ambition du Département des Pyrénées-Atlantiques est énoncée clairement par sa vice-présidente sur le départ, Josy Poueyto. « Il ne faut pas qu'on retrouve dans 20 ans les mêmes bénéficiaires du RSA socle comme on peut retrouver aujourd'hui ceux qui étaient déjà au RMI », insiste la nouvelle députée de la première circonscription.

Avant de quitter le Département pour le Palais-Bourbon, c'est bien elle qui présentera le nouveau Plan départemental d'insertion (PDI) de 80 millions d'euros (M€) annuels, le 29 juin prochain. Cette enveloppe 2017-2021 comprend les 70 M€ de financement local du RSA et les 10 M€ d'action sociale pour aider à la réinsertion des bénéficiaires. Elle

est stable par rapport à la précédente feuille de route pluriannuelle et ne devrait pas reculer à l'avenir. Quand bien même le nombre d'allocataires augmenterait les 70 M€ du seul financement.

13 888 bénéficiaires du RSA

L'exécutif du Conseil départemental est revenu en détails hier matin sur la déclinaison des 10 millions d'euros. « Les Départements ont désormais plus de responsabilité en matière d'insertion et nous sommes une collectivité territoriale de référence », a souligné le président Jean-Jacques Lasserre. Il accompagnait son directeur général adjoint à la solidarité, Fabien Tuleu, et la directrice de l'insertion, Marie-Christine Nigou.

En 2016, 13 888 personnes étaient bénéficiaires du RSA dans les Pyrénées-Atlantiques. Cette première baisse, après la hausse continue des années 2009 à 2015, résulte notamment de la mise en place de la prime à l'emploi dans les PME.

Trois types de bénéficiaires

Pour mieux accompagner ses bénéficiaires, le 64 développe trois types d'action sociale, qui reprennent les trois familles d'allocataires RSA.

Une première catégorie de bénéficiaires encore loin du monde du travail est appuyée via l'aide des ateliers d'adaptation à la vie active. C'est le cas depuis 2015 à Bayonne, avec l'atelier « Les bocaux solidaires », où quinze personnes en situation d'exclusion fabriquent des bocaux de fruits. Une première approche du monde du travail.

Deuxième catégorie de bénéficiaires, la plus stratégique peut-être, celle des personnes qui doivent envisager un retour à moyen terme sur le marché du travail. Pour eux, douze chantiers d'insertions sont actuellement déployés à travers le département (11 en 2016,

pour 304 places). Il y en a par exemple un en cours du côté des Rives du Gave, à partir du stade d'eaux Vives de Pau. Ces chantiers débouchent généralement sur des formations professionnalisantes, voire des contrats de travail.

Enfin, une dernière famille de bénéficiaires a été identifiée : ceux qui viennent de perdre leur emploi et ont encore toutes les cartes en

main pour retrouver du travail. Ceux-là sont accompagnés par des animateurs locaux d'insertion et d'emploi (ALIE) et des plans (PLIE) qui font le trait d'union entre ces publics et les entreprises.

Des associations telle ACOR (action pour le conseil et le recrutement) sont aussi parties prenantes. L'an passé, cette association avait placé 87 personnes en emploi durable (CDI, CDD, contrat aidé). Seules treize d'entre elles sont de nouveau au RSA aujourd'hui.

En cas de coup dur

L'enveloppe de dix millions d'euros du Conseil départemental n'est pas fixe et s'adapte annuellement au public qui entre dans le RSA. L'an passé, 30 % du budget avait servi à financer des projets pour la première catégorie, 50 % la deuxième, 15 % la dernière famille, la plus pro-

che d'un emploi.

Moins visible mais tout aussi indispensable, l'action du fonds d'insertion départemental résout parfois des problèmes que la seule recherche de travail ou de formation ne peut régler. C'est le cas des aides à la mobilité pour les personnes ayant des soucis techniques avec leur véhicule personnel ou des aides pour l'accès au soin.

Pas de PDI sans les entreprises

Le directeur général adjoint à la solidarité pilote un budget de 335 millions d'euros. Fabien Tuleu sait que la réussite de sa politique dépend aussi des partenaires publics que sont Pôle emploi, l'État, la Région ou la CAF. Un pacte territorial d'insertion lie l'ensemble de ces entités. Mais il sait également devoir compter sur les entreprises locales. « Un PDI moderne pose sans concession une alliance entre le secteur social et le secteur économique qui ont été trop longtemps séparés. Il n'y a pas d'insertion durable sans une implication de l'entreprenariat. » Un label et un club départemental d'« entreprises solidaires » est en projet. « L'entreprise peut aider à la réinsertion par la formation ou le tutorat, conclut Fabien Tuleu. Elle doit être un partenaire et pas un simple recruteur. »